



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les liguettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



egger

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Liquide de nettoyage et de désinfection pour les liguettes et sprays de désinfection cedis

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits

Désinfectant

Usages identifiés comme pertinents

SU21 Utilisations par les consommateurs Foyers privés (= grand public = consommateurs).

SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat).

PC8 Produits biocides (par ex. désinfectants, antiparasitaires).

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants).

PROC10 Application au rouleau ou brossage.

ERC11B Large utilisation dispersive en intérieur d'articles et de matières longue durée avec niveau de libération élevé ou prévu.

Mises en garde relatives à l'utilisation

Aucune contre-indication n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : egger Otoplastik+Labortechnik GmbH

Rue : Aybühlweg 59

Lieu : 87439 Kempten/Germany

Téléphone : +49 (0)831 58113-20

Téléfax : +49 (0)831 58113-13

Internet : www.egger-labor.com

E-mail : labortechnik@egger-labor.de

1.4. Téléphone d'urgence : +49 (0)89 19240

Giftnotruf München (département toxicologique de la clinique méd. II à Munich)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]

Aquatic Chronic 3; H412; Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composition sur l'étiquette

Des composés d'ammonium quaternaire, benzyl- C12-16 diméthyles, les chlorures 0,25 g,

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium 0,25 g,

Des composés d'ammonium quaternaire, un groupe alkyle en C 12 -C 14 [(éthylphényle) méthyl] diméthyle, chlorures 0,25 g / 100 g

Mentions d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 208 Contient Benzisothiazoline. Peut produire une réaction allergique.



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les liguettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Informations d'étiquetage supplémentaires

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
 Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

2.3. Autres dangers

Impact sur la santé

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets environnementaux

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Des composés d'ammonium quaternaire, un groupe alkyle en C 12 -C 14 (éthylphényle) méthyl) diméthyle, chlorures	N° CAS: 85409-23-0 N° CE: 287-090-7 N° d'enregistrement REACH: 01-2120771812-51-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400; Facteur M 10 Aquatic Chronic 1; H410; Facteur M 1	0,1 - 1,0 %	
Des composés d'ammonium quaternaire, benzyl- C12-16 diméthyles, les chlorures	N° CAS: 68424-85-1 N° CE: 270-325-2 N° d'enregistrement REACH: 01-2119965180-41-xxxx	Acute tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400; Facteur M 10 Aquatic Chronic 1; H410; Facteur M 1 Eye Dam. 1; H318	0,1 - 1,0 %	
Chlorure de didécyl(diméthyl) ammonium	N° CAS: 7173-51-5 N° CE: 230-525-2 N° index: 612-131-00-6 N° d'enregistrement REACH: 01-2119945987-15-xxxx	Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1B; H314 Acute tox. 3; H301 Aquatic Acute 1; H400; Facteur M 10 Aquatic Chronic 2; H411	0,1 - 1,0 %	
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° index: 613-088-00-6	Acute tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Informations supplémentaires relatives à la classification: SCL: H317: C ≥ 0,05 %	0,005 < 0,05 %	



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les lighettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



Observations relatives aux composants	Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents: <1% désinfectant agent de conservation: Pyridin-2-thiol-1-oxid , 1,2-Benzothiazolin-3-on Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.
---------------------------------------	---

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

Retirer la victime de la source de contamination.

Inhalation

Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus

Aucun symptôme spécifique noté.

Symptômes et effets différés

May produce an allergic reaction.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations

En cas de perte de conscience : Appelez immédiatement un docteur / une ambulance. Veuillez présenter cette fiche de sécurité.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion

Respecter les règles de protection anti-feu générales de l'entreprise.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les lighettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Ramasser le produit et placer dans un récipient approprié pour ré-utilisation. Après le ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau en abondance.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions

Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec.

Conditions de conservation sécurisée

Température de stockage

Valeur: 0 - 35 °C

Stabilité au stockage

Conservation : 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les paramètres de contrôle

Aucunes informations notées.

DNEL / PNEC

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, benzyl- C12-16 diméthyles , les chlorures



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les liguettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700,
86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



DNEL

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 1,64 mg/m³
Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 3,4 mg/kg bw/d
Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 3,96 mg/m³
Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 5,7 mg/kg bw/d
Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique)
Valeur: 3,4 mg/kg bw/d

PNEC

Voie d'exposition: Station d'épuration des eaux usées STP
Valeur: 0,4 mg/l
Voie d'exposition: le sol
Valeur: 7 mg/kg
Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer
Valeur: 0,0267 mg/l
Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce
Valeur: 0,267 mg/kg
Voie d'exposition: Eau douce
Valeur: 0,0009 mg/l
Voie d'exposition: Eau de mer
Valeur: 0,00009 mg/l
Voie d'exposition: Eau
Valeur: 0,00016 mg/l

Composant

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium

DNEL

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 8,6 mg/kg bw/d
Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 18,2 mg/m³

PNEC

Voie d'exposition: le sol
Valeur: 1,4 mg/kg
Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer
Valeur: 0,282 mg/kg
Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce
Valeur: 2,82 mg/kg
Voie d'exposition: Station d'épuration des eaux usées STP
Valeur: 0,595 mg/l
Voie d'exposition: Eau de mer
Valeur: 0,0002 mg/l
Voie d'exposition: Eau douce
Valeur: 0,002 mg/l

**Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les liguettes et sprays de désinfection cedis**

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020

**egger****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures préventives visant à empêcher l'exposition****Mesures techniques visant à éviter l'exposition**

Aucune prescription particulière.

Protection des yeux / du visage**Protection des yeux adéquate**

En cas d'utilisation normale, une protection oculaire n'est pas nécessaire.

Protection des mains**Protection de la peau / des mains, contact de longue durée**

Il est recommandé de porter des gants en cas d'utilisation prolongée. Utiliser des gants de protection en : Butyl-caoutchouc. Néoprène. Nitrile. (EN 374).

Remarques relatives à la protection des mains

Le délai de percée pour le caoutchouc nitrile, le néoprène et le caoutchouc butyle est d'env. 3 heures. La recommandation est une estimation qualifiée réalisée sur la base des connaissances des composants. Les gants élastiques s'étirent lors de l'utilisation, l'épaisseur des gants et donc leur résistance au perçage se réduit. En utilisation, la température interne des gants est d'env. 35 °C, mais les tests standards EN 374-3 sont réalisés à 23 °C. Le délai de percée moyen des gants indiqué dans le guide se réduit donc avec un facteur 3.

Protection de la peau**Mesures supplémentaires pour la protection de la peau**

Aucune prescription particulière.

Protection respiratoire**Protection respiratoire nécessaire à**

Conditions normales d'utilisation, aucune protection respiratoire.

Risques thermiques

Aucunes recommandations.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide incolore.
Couleur	Incolore.
Odeur	Inodore.
pH	Statut: À l'état de livraison Valeur: ~ 7,0
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'ébullition	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'éclair	Valeur: > 65 °C
Taux d'évaporation	Commentaires: Pas pertinent.
Limite d'explosivité	Commentaires: Pas pertinent.
Pression de vapeur	Commentaires: Pas pertinent.
Densité	Commentaires: Pas pertinent.
Densité volumique	Commentaires: Pas pertinent.



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les lighettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700,
86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



egger

Solubilité	Commentaires: Entièrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Commentaires: Pas pertinent.
Combustion spontanée	Commentaires: Pas pertinent.
Température de décomposition	Commentaires: Pas pertinent.
Viscosité	Commentaires: Pas pertinent.
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

9.2. Autres informations

Autres propriétés physiques et chimiques

Commentaires

Aucunes informations notées.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable à température normale et l'emploi recommandé. Voir section 10.1.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes informations notées.

10.4. Conditions à éviter

Aucunes recommandations.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Aucun particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO₂, NO_x).

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, un groupe alkyle en C 12 -C 14 [(éthylphényle) méthyl] diméthyle, chlorures

Toxicité aiguë

Type de toxicité : Aigu

Effet testé : LD50

Voie d'exposition : Oral

Valeur : ~ 334 mg/kg

Espèces d'animaux de laboratoire : Rat

Référence d'essai : LD50



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les liguettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



egger

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, benzyl- C12-16 diméthyles, les chlorures

Toxicité aigüe Type de toxicité : Aigu
Effet testé : LD50
Voie d'exposition : Oral
Valeur : 600 mg/kg
Espèces d'animaux de laboratoire : Rat

Composant

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium

Toxicité aigüe Type de toxicité : Aigu
Effet testé : LD50
Voie d'exposition : Oral
Valeur : 238 mg/kg
Espèces d'animaux de laboratoire : Rat
Type de toxicité : Aigu
Effet testé : LD50
Voie d'exposition : Dermique
Valeur : 3342 mg/kg
Espèces d'animaux de laboratoire : lapin

Composant

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité aigüe Type de toxicité : Aigu
Effet testé : LD50
Voie d'exposition : Oral
Valeur : 1150 mg/kg
Espèces d'animaux de laboratoire : Mouse
Type de toxicité : Aigu
Effet testé : LD50
Voie d'exposition : Oral
Valeur : 597 mg/kg
Espèces d'animaux de laboratoire : Rat
Type de toxicité : Aigu
Effet testé : LD50
Voie d'exposition : Dermique
Valeur : > 2000 mg/kg

Autres données toxicologiques

Le produit n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aigüe, classification

Pas d'indication de toxicité aigüe.

Composant

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les lindenttes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



egger

Skin corrosion / irritation test result

Type de toxicité : Corrosion cutanée

Méthode : OECD 404

Espèces : Lapin.

Évaluation du résultat : Corrosif pour la peau.

Composant

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium

Dommmages/irritations oculaires, résultats d'essai

Type de toxicité : Lésions oculaires

Évaluation du résultat : Aucunes informations notées.

Composant

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Type de toxicité : Sensibilité cutanée

Méthode : Essai de Buehler.

Espèces : Cobaye.

Évaluation du résultat : Non sensibilisant.

Inhalation

Aucun symptôme spécifique noté.

Contact avec la peau

En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Ingestion

Peu probable du fait de l'emballage du produit.

Sensibilisation

Peut provoquer une allergie cutanée.

Évaluation de la mutagénicité des cellules germinales, classification

Pas d'indication de mutagénicité des cellules germinales.

Évaluation de la cancérogénicité, classification

Pas d'indication de cancérogénicité.

Évaluation de la toxicité reproductrice, classification

Pas d'indication de toxicité pour la reproduction.

Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification

Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique.

Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification

Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée.

Évaluation des dangers d'aspiration, classification

Pas d'indication de danger par aspiration.



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les lighettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



egger

Symptômes d'exposition

Perturbation endocrinienne

Pas d'indication de propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations

Aucun symptôme spécifique noté.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, un groupe alkyle en C 12 -C 14 [(éthylphényle) méthyl] diméthyle, chlorures

Toxicité aquatique, poissons

Valeur : 0,28 mg/l

Durée d'essai : 96 h

Espèces : Pimephales promelas

Méthode : LC50

Référence d'essai : US-EPA

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, benzyl- C12-16 diméthyles, les chlorures

Toxicité aquatique, poissons

Valeur : 0,1-1 mg/l

Durée d'essai : 96 heure(s)

Espèces : Oncorhynchus mykiss

Méthode : LC50

Composant

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium

Toxicité aquatique, poissons

Valeur : > 0,1 - 1 mg/l

Espèces : Danio rerio

Méthode : LC50

Référence d'essai : OECD test guideline 203

Composant

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité aquatique, poissons

Valeur : 0,74 mg/l

Durée d'essai : 96h

Méthode : LC50



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les liguettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



egger

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, un groupe alkyle en C 12 -C 14 [(éthylphényle) méthyl] diméthyle, chlorures

Toxicité aquatique, algues

Valeur : 0,049 mg/l

Durée d'essai : 72 h

Espèces : Pseudokirchneriella subcapitata

Méthode : ErC50

Référence d'essai : OECD 201

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, benzyl- C12-16 diméthyles, les chlorures

Toxicité aquatique, algues

Type de toxicité : Aigu

Valeur : > 0,01 - 0,1 mg/l

Espèces : Pseudokirchneriella subcapitata

Méthode : NOEC

Référence d'essai : OECD TG 201

Valeur : 0,01-0,1 mg/l

Durée d'essai : 72 heure(s)

Espèces : Selenastrum capricornutum

Méthode : IC50

Composant

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium

Toxicité aquatique, algues

Type de toxicité : Aigu

Valeur : > 0,01 - 0,1 mg/l

Espèces : Pseudokirchneriella subcapitata

Méthode : NOEC

Référence d'essai : OECD TG 201

Valeur : > 0,01 - 0,1 mg/l

Espèces : Pseudokirchneriella subcapitata

Méthode : EC50

Référence d'essai : OECD TG 201

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, un groupe alkyle en C 12 -C 14 [(éthylphényle) méthyl] diméthyle, chlorures

Toxicité aquatique, crustacés

Valeur : 0,016 mg/l

Durée d'essai : 48 h

Espèces : Daphnia magna

Méthode : EC50

Référence d'essai : OECD 202



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les lighettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



egger

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, benzyl- C12-16 diméthyles, les chlorures

Toxicité aquatique, crustacés

Valeur : 0,01-0,1 mg/l

Durée d'essai : 48 heure(s)

Espèces : Daphnia magna

Méthode : EC50

Composant

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium

Toxicité aquatique, crustacés

Type de toxicité : Aigu

Valeur : > 0,01 - 0,1 mg/l

Espèces : Daphnia magna

Méthode : NOEC

Référence d'essai : OECD TG 211

Valeur : > 0,01 - 0,1 mg/l

Espèces : Daphnia magna

Méthode : EC50

Référence d'essai : OECD TG 202

Composant

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité aquatique, crustacés

Valeur : 2,44 mg/l

Durée d'essai : 48h

Espèces : Daphnia magna

Méthode : EC50

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, un groupe alkyle en C 12 -C 14 [(éthylphényle)méthyl] diméthyle, chlorures

Biodégradabilité

Valeur: > 90 %

Méthode: OECD 303 A

Composant

Des composés d'ammonium quaternaire, benzyl- C12-16 diméthyles, les chlorures

Biodégradabilité

Valeur: > 60 %

Méthode: OECD 301D; EØF 92/69, C.4-E.

Période de test: 28 jour(s)



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les lighettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



egger

Composant

Chlorure de didécyl(diméthyl)ammonium

Biodégradabilité

Valeur: 72 %

Méthode: OECD 301B

Période de test: 28 jour(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, évaluation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Méthodes d'élimination appropriées de l'emballage contaminé

Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.

Code de déchets CED

Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

Classé déchet dangereux: Oui

Conditionnement EWL

Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

Classé déchet dangereux: Oui

Autres informations

Le code CED vaut pour le reste du produit dans sa forme pure. Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires

Le produit n'est pas compris par les règles internationales de transport des biens dangereux (IMDG, IATA, ADR/RID).



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les liguettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires

Pas pertinent.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires

Pas pertinent.

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires

Pas pertinent.

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin

No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes informations notées.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Biocides

Oui

Législation et réglementation

Code du travail - Quatrième partie, Livre Ier, Titre V, Chapitre III : Jeunes travailleurs, avec modifications.

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications. Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre Ier, Sous-section 2 : Classification des déchets.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/ CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

DIRECTIVE 2013/10/UE DE LA COMMISSION du 19 mars 2013 modifiant la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols afin d'en adapter les dispositions en matière d'étiquetage au règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée

Non



Nom commercial : Liquide de nettoyage et de désinfection pour les lighettes et sprays de désinfection cedis

REF: 86801, 86802, 86804, 86805, 87200, 87204, 86700, 86701, 86703, 86704, 86749

Date d'impression : 13.10.2020 Date de révision : 13.10.2020



egger

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité.